

| Colonne 1 | Particuliers et associations de la commune nouvelle de Vouziers* | Particuliers et associations extérieurs à Vouziers ou réunion à but lucratif | Associations de la commune nouvelle de Vouziers* réunion sans but lucratif |
|---|--|--|---|
| Soirée ou après-midi | 25,00 € | 50,00 € | gratuit |
| Week-end | 50,00 € | 80,00 € | |
| Forfait chauffage du 1er octobre au 30 avril | | | |
| Soirée ou après-midi | 12,00 € | 12,00 € | |
| Week-end | 25,00 € | 25,00 € | |
| | | | |

Important

La réservation de la salle est conditionnée au versement d'un acompte de 50 % ; le solde du coût de la location est versé auprès du régisseur de recettes au service accueil de la mairie de Vouziers après la location. Le non-versement de l'acompte permet d'attribuer la salle à tout autre demandeur qui se présenterait

En cas de dédit, l'acompte est acquis à la Ville sauf cas de force majeure appréciée par le Maire.

Aucune réservation ne peut faire l'objet d'une "cession" à une autre association ou à un autre bénéficiaire.

Caution :

Une caution de 85 € sera versée au moment de l'état des lieux.

* Vouziers = Vouziers en tant que commune nouvelle comprend Vouziers-Ville, Blaise, Chestres, Condé, Vrizey et Terron-sur-Aisne